

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 10 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	39

Objet de la délibération
PCAET : Validation des orientations stratégiques de la phase 3 de l'étude E2PM
Référence
10_20260610_533

Date de la convocation
04/06/2026

Date de mise en ligne sur le site http://grandamienois.fr
12/06/2026

L'année deux mille vingt-six, le 10 juin à 9 heures 30, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Max Lejeune du Conseil départemental de la Somme – Rue de la République à Amiens, sous la présidence de Esra ERCAN, Présidente.

Etaient présents : Laurent ACCART, Bernard BOCQUILLON, François BURY, Nicolas CARDOT, Sylvie DELÉPINE, Franck DARRAGON, Alain DEREUMAUX, Zoé DESBUREAUX, Esra ERCAN, Dominique HESDIN, Arthur LALAN, Jean-Pierre PARDOUX, Karl TOURAIS, Hubert CAPELLE, Brice CHANTRELLE, Xavier BALZOT, Jean-Philippe DELFOSSE, Philippe FRANCOIS, Ghislain TIRMARCHE Cyril CARNEL, Pascal DEKYDTSPOTTER, Maxima LAJEUNESSE, Cécile GRÉVIN, Christelle HIVER, Jean-Michel MAGNIER, Xavier COMMECY, François DEBEUGNY.

Excusés ayant donné procuration :

Tarek BAIS a donné pouvoir à Esra ERCAN
Benoît CARPENTIER a donné pouvoir à Sylvie DELÉPINE
Bernard CHOQUET a donné pouvoir à Arthur LALAN
Frédéric FAUVET a donné pouvoir à François BURY
Aurélien LE CARLIER DE VESLUD a donné pouvoir à Karl TOURAIS
Assia NOUAOUR a donné pouvoir à Zoé DESBUREAUX
Isabelle RAMBOUR a donné pouvoir à Franck DARRAGON
Sonia DOUAY a donné pouvoir à Brice CHANTRELLE
Bénédicte THIÉBAUT a donné pouvoir à Xavier BALZOT
Patrick GAILLARD a donné pouvoir à Philippe FRANCOIS
Thomas DOMISSE a donné pouvoir à Cécile GRÉVIN
François DURIEUX a donné pouvoir à Jean-Michel MAGNIER.

Absents/Excusés : Fany RUIN, Thomas CLÉMENT, Eric GUIBON, Michel LETESSE, Amaury CAULIER, Isabelle DE WAZIERS, Alain DESFOSSES, Albert NOBLESSE, Claude MAQUET, Francis PETIT, Stéphane CHEVIN, Ludovic GABREL.

A été nommé secrétaire de séance : Arthur LALAN

Contexte :

Le Comité syndical a autorisé le Président, à signer le COT, au cours de la séance du 7 juin 2021. Le COT a été signé en novembre 2021 par l'ADEME et par le PMGA afin d'accompagner les 8 EPCI sur la période avril 2022 à mars 2026 découpé en deux phases.

Cet accompagnement se traduit également par la mise en place d'un avenant relatif à la définition des objectifs de la phase 2. Ces objectifs ont été présentés en bureau Syndical le 12 juin 2023 et en comité Syndical le 26 juin 2023. 4 objectifs seront portés par le PMGA dont l'étude de planification et de programmation des matières. Cette étude permet de soutenir et d'accélérer la transition économique et écologique des territoires composant le PMGA.

Lancement du marché pour la réalisation de l'étude de programmation et de planification des matières en séance du 5 décembre 2023 et demandes de subventions (ADEME et autres) lors de la séance du 21 octobre 2024

Situation actuelle :

Cette étude a permis au travers de :

- La phase 1 de mieux connaître les consommations de matières et gisements de déchets du territoire : visualiser les grandes masses de matières mobilisées, analyser les forces et faiblesses du territoire au niveau de son approvisionnement de matières ;
- La phase 2 de coconstruire une stratégie commune basée sur des scénarios prospectifs élaborés lors d'ateliers afin d'éclairer les politiques ou actions à mettre en œuvre ;
- La phase 3 de définir les orientations stratégiques afin d'engager concrètement les premières actions et programmer de futures mesures.

A l'issue de cette étude, la stratégie d'économie circulaire définie dans la phase 3 se veut comme un tremplin : en consolidant les filières porteuses identifiées et priorisées et optimisant les flux de matières sur le territoire tout en soutenant la relocalisation et la création d'emplois.

Les filières priorisées par les élus le 24 novembre 2025 sont :

- BTP
- Automobile/aéronautique/ mécanique
- Réemploi
- Agroalimentaire

Objet de la délibération :

Validation des orientations stratégiques issues des phases 1 et 2 de l'E2PM. Cette phase 3 s'organise autour de 5 orientations stratégiques visant 2050 :

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 — Structurer et piloter la transition vers l'économie circulaire.

- 1.1 Renforcer la gouvernance et le pilotage de l'Eci
 - 1.2 Mobiliser les leviers économiques pour accélérer l'économie circulaire
 - 1.3 Mobiliser les leviers économiques et la commande publique
 - 1.4 Acculturer et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire
-

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 — Système alimentaire circulaire

- 2.1 : Améliorer la sobriété matière du système alimentaire
- 2.2 Relocaliser les flux alimentaires
- 2.3 Valoriser la Biomasse
- 2.4 Outils de transformation

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 — BTP circulaire

- 3.1 Améliorer la sobriété matière du BTP
- 3.2 Développer les filières biosourcés
- 3.3 Augmenter la circularité des matériaux du BTP

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 — Sobriété matière et sécurisation des ressources stratégiques pour la filière aéro/méca

- 4.1 Améliorer la sobriété matière
- 4.2 Adapter la filière à la transition circulaire
- 4.3 : Faire évoluer les modèles économiques
- 4.4 : Mutualiser les moyens

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5 - Réemploi et valorisation des déchets

- 5.1 Déchets ménagers et assimilés
- 5.2 Déchets d'activité économique
- 5.3 Réemploi / Recyclerie

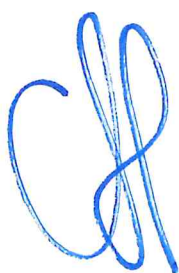
Afin de permettre l'atteinte de l'objectif spécifique « E2PM » défini dans le cadre de notre contrat d'objectifs territorial « territoire engagé dans la transition écologique », il est demandé au Comité syndical de valider ces 5 orientations stratégiques co construites avec les territoires au travers des 3 phases.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Valide les 5 orientations stratégiques ci-dessus co construites avec les territoires au travers des 3 phases pour permettre l'atteinte de l'objectif spécifique « E2PM » défini dans le cadre du COT.

Fait et délibéré le 10 juin 2026
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



La Présidente,
Esra ERCAN



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	10_20260610_533
Objet :	PCAET : Validation des orientations stratégiques de la phase 3 de l'étude E2PM
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20260610-10_20260610_533-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	955 o
Nom métier :		
080-200082063-20260610-10_20260610_533-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	1.3 Mo
Nom original : D__lib10_Validation orientations E2PM.pdf		
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20260610-10_20260610_533-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	11 juin 2026 à 16h18min45s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	11 juin 2026 à 16h18min52s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	11 juin 2026 à 16h21min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 juin 2026 à 16h21min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 juin 2026 à 16h21min27s	Reçu par le MI le 2026-06-11